



Canada Lands Company  
Société immobilière du Canada

**DDP n ° CNT-2022P06**

**Entretien des ascenseurs –Tour CN**

**Addenda 6.0 - Publié le 21 novembre 2022**

**3.3.15 Prix** est supprimé du document de la DDP et remplacé par ce qui suit:

«

<b>Partie D – Prix</b>		<b>Points disponibles : 45</b>
<p><b>3.3.15 Prix</b></p> <p>Tous les prix doivent être indiqués dans la version complète de l'Annexe « Prix ». Le défaut de remplir l'Annexe « Prix » dans son intégralité et conformément aux instructions contenues dans cette Annexe peut entraîner une note plus basse (ou une note de zéro), car les écarts peuvent rendre difficile l'évaluation par la Société des prix des Proposants les uns par rapport aux autres et par rapport aux besoins de la Société.</p> <p>Le Proposant doit préparer sa Proposition en se référant à toutes les dispositions de l'Annexe « Formulaire d'accord » et doit avoir tenu compte de toutes les dispositions de l'Accord dans ses hypothèses de prix, ses calculs, ainsi que dans les prix proposés.</p> <p>Les taux horaires soumis pour les heures ou les travaux facturables en dehors de l'Accord sont fournis à titre indicatif seulement et ne seront pas évalués dans le cadre de l'évaluation des prix.</p>	45	<p>Seuls les Proposants qui atteignent l'étape de la présentation orale passeront à l'étape d'évaluation du prix.</p> <p>Parmi ces 5 Proposants, chacun recevra un pourcentage du total des points possibles attribués au prix en fonction de la façon dont leur prix soumis contenu à la ligne « Coût total » se classe par rapport aux autres soumissions sur une échelle du plus bas au plus élevé, le Proposant soumettant le plus bas prix recevant 100% des points disponibles. Pour chaque niveau de classement, le total des points sera réduit de 20 % des points disponibles. Par exemple, le deuxième prix le plus bas recevra 80 % des points disponibles, le troisième prix le plus bas recevra 60 % des points disponibles, et ainsi de suite.</p>

»